



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS  
Pôle emploi, cohésion sociale et environnement

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
MME P CORNU  
TEL : 03.86.83.95.36  
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

**ARRETE SPSE-AGR-2018-0020**  
**Fixant la liste des candidats pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de SALIGNY**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2017/056 en date du 21 août 2017, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR-2018-0016 du 9 février 2018 portant convocation des électeurs de la commune de SALIGNY le 18 mars (1<sup>er</sup> tour) et le 25 mars 2018 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires,

VU les candidatures enregistrées,

Vu l'arrêté SPSE-AGR-2018-0018 du 1<sup>er</sup> mars 2018 fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales partielles complémentaires de la commune de Saligny ;

Vu la feuille de proclamation des résultats du 1<sup>er</sup> tour du scrutin portant élection de Monsieur Noël DURANTON, Monsieur Laurent GUYON, Madame Arlette LAURANT et Monsieur Daniel LEDUC ;

Considérant qu'il reste deux postes à pourvoir ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de SALIGNY est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3.** – La sous-préfète de Sens et le maire de la commune de SALIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sens, le 19 mars 2018

La sous-préfète,

Sabine ROUSSELY

**ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2018 0020**

**Du 19 mars 2018**

**Fixant la liste des candidats pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de SALIGNY**

---

Elections municipales partielles complémentaires 2<sup>ème</sup> tour du 25 mars 2018

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

- Madame Marie BLOEM
- Madame Laurence CHANTEREAU